

BOIS	Basson	17 mars 2023
	Clarinette	10 mars 2023
	Flûte	10 mars 2023
	Hautbois	17 mars 2023
CHANT	Chant	18 mars 2023
CLAVIERS	Accompagnement	À confirmer
	Clavecin	À confirmer
	Ondes Martenot	À confirmer
	Orgue	À confirmer
	Piano	10 mars 2023 11 mars 2023 12 mars 2023
COMPOSITION	Électroacoustique	10 mars 2023
	Instrumentale	10 mars 2023
CORDES	Alto	17 mars 2023
	Contrebasse	17 mars 2023
	Guitare	11 mars 2023
	Harpe	11 mars 2023
	Violon	17 mars 2023 18 mars 2023 19 mars 2023
	Violoncelle	11 mars 2023
	CUIVRES ET PERCUSSION	Cor
Percussion		17 mars 2023
Saxophone		10 mars 2023
Trombone		9 mars 2023
Trompette		9 mars 2023
Tuba		9 mars 2023
DIRECTION	Direction	À confirmer – au plus tard en mai 2023

#### Informations supplémentaires

- La convocation officielle à votre audition sera disponible au début du mois de mars. Un avis par courriel vous sera transmis lorsque l'information sera disponible dans le [suivi de votre demande](#).
- L'heure de votre audition est fixe et ne pourra être modifiée, dû aux contraintes et disponibilités des jurys d'admission. Si vous avez un conflit majeur avec la plage horaire prévue, vous pourrez acheminer par écrit une demande de changement. Si un changement était possible, vous serez directement avisé de la modification. *Le défaut de se présenter au Conservatoire à la date et à l'heure fixées entraîne le rejet de la demande d'admission.*
- Les auditions se tiendront entre 9 h et 21 h. Les élèves de niveau primaire ou secondaire seront convoqués, dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires.
- Un studio de réchauffement vous sera désigné et ce, pour une durée de 30 minutes avant la plage horaire prévue de votre audition.
- Les auditions se déroulent **exclusivement devant les membres du jury d'admission. Les parents, amis ou professeurs ne peuvent être présents à l'intérieur de la salle d'audition.**
- Aucun pianiste-accompagnateur ne sera disponible sur place; vous devez vous présenter avec votre propre accompagnateur, si désiré.
- **Aucun résultat ne sera transmis sur place, à la suite de votre audition. Le verdict d'admissibilité sera disponible** dans le [suivi de votre demande](#), de 24 h à 48 h ouvrables après votre audition. Les candidats déclarés *admissibles* seront placés sur la liste d'admission. Les candidats déclarés *non-admissibles* seront retirés du processus d'admission et tous les documents transmis seront détruits.
- Un premier tour d'admission sera complété entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin. En fonction du nombre de places disponibles dans chacune des classes, des candidats déclarés admissibles seront contactés afin d'être admis officiellement. Le candidat admis recevra un avis par courriel de même que les directives à suivre pour confirmer son admission.
- À la suite de leur admissible officielle, les nouveaux élèves seront convoqués à des tests de classement en formation musicale et auditive et en harmonie.
- La liste d'admission demeurera valide jusqu'en septembre. D'autres admissions pourraient donc se faire entre juin et septembre. Les candidats seront contactés directement, s'il y a lieu.

Pour toute information concernant la **période d'admission** : [RegistariatMTL@conservatoire.gouv.qc.ca](mailto:RegistariatMTL@conservatoire.gouv.qc.ca)